

DÉCOUVERTE

L'Exèdre

Pierre Fleck a fait une intervention remarquée lors de la journée ALEPEF du 24 avril dernier à Paris. J'ai souhaité l'interviewer en reprenant les grands traits de son intervention pour en faire bénéficier tous les lecteurs de la lettre.

JPB: Merci Pierre du témoignage vivant et encourageant que vous venez de partager avec nous. Comment en êtes-vous venu à faire de L'Exèdre, un magasin de commerce équitable ?

PF: J'ai été pendant de nombreuses années, évangéliste sur le marché de Dôle. Les années passant, je voyais les dolos faire un écart de plus en plus grand pour éviter mon stand de Bibles du marché. Sur les conseils d'un ami, j'ai commencé à introduire quelques articles du SEL. Cela a aidé certains à s'approcher mais sans avoir un effet fulgurant. Alors j'ai été encouragé à repenser complètement mon stand, jusqu'à en faire un stand de commerce équitable, au milieu duquel vous pouvez trouver des Bibles. L'effet a été saisissant, il y avait toujours du monde devant mon stand. Alors lorsque France Pour Christ m'a sollicité pour prendre la responsabilité de L'Exèdre, j'ai appliqué le même principe; j'en ai fait un magasin de commerce équitable dans lequel on trouve aussi de la littérature chrétienne et des Bibles, au détour des éléphants sculptés et des boîtes de café ou de riz.
JP: Pouvez-vous nous décrire brièvement le magasin ?

PF: Le magasin est situé dans Besançon, une ville de 176 000 habitants avec sa banlieue. Nous sommes au 20 Rue de la Madeleine. Le magasin fait une centaine de m², il est ouvert du mardi au samedi. Comme je le disais la première impression est celle d'un magasin de commerce équitable avec tous les objets, allant de l'utilitaire au cadeau et également aussi tout l'alimentaire d'un commerce équitable : thés, sucres, cafés, chocolats, quinoa, riz, miel, etc ...

Et au milieu de ces rayons vous trouvez quand même presque toutes les Bibles et quelques 3500 titres différents. Nous avons aussi un millier de CD et beaucoup de carterie.

Jean-Pierre Bezin

JP: Et votre clientèle est différente d'une librairie chrétienne habituelle ?

PF: Bien sûr, il y a toutes les personnes sensibilisées à cette nouvelle forme d'échange et en particulier tout le milieu des adeptes auprès desquels nous pouvons témoigner pour autant qu'on le fasse avec discernement et respect; et puis nous avons les chrétiens de nos églises évangéliques également.

JP: Et vous avez des dépôts également ?

PF: Oui beaucoup et aussi variés que notre clientèle. Certains dépôts sont exclusivement de commerce équitable, certains stands que nous tenons à l'extérieur aussi. Lorsque nous sommes invités à tenir un stand dans une manifestation bio, en général, nous n'apportons pas de littérature, notre témoignage passe par le service qui leur donnera peut être envie de nous rendre visite au magasin ...

JP: Est-ce que ce principe alliant la littérature chrétienne au commerce équitable, vous permet d'équilibrer votre activité ?

PF: C'est trop tôt pour le dire. Aujourd'hui je suis encore soutenu par des églises et des amis, mais l'objectif est effectivement de pouvoir équilibrer avec les ventes. Rendez-vous dans un an !



BRÈVES

Et si nous ne l'avions pas ?

C'est avec cette interpellation que la Ligue pour la Lecture de la Bible nous invite du 3 au 5 novembre prochain à leur Congrès annuel 2006. Il aura, cette année, une couleur un peu spéciale puisqu'il viendra s'inscrire après d'autres manifestations dans l'opération « 70 ans ça se fête ! ».

Ce congrès de la Ligue se tiendra principalement au Parc des Expositions de Valence où l'on pourra, entre autres, participer à une table ronde, écouter des conférences ou tout simplement louer Dieu pour toutes ces années où la LLB a répondu à la mission qu'elle s'est donnée : *faire découvrir la Bible et son message à nos contemporains*.

Entre autres intervenants, nous pouvons noter la présence de Janet Morgan, directrice de la LLB Internationale, Philippe Malidor, journaliste, les pasteurs Richard Gelin, Antoine Schluchter et le chanteur-évangéliste Daniel Pialat qui conduira la louange. Des animations pour les enfants et les jeunes sont prévues tout au long de ce Congrès.

Pour tous renseignements :

www.llbfrance.com/congres70ans

Naissance d'un nouveau site baptisé www.lechoixdeslibraires.com

Comme son nom l'indique *Lechoixdeslibraires.com* vous permettra de découvrir, de partager les coups de cœur des libraires, qui sont les ambassadeurs du livre. Vous entendrez les écrivains et des librairies raconter leur amour des livres. Des comédiens liront de courts extraits choisis. Et vous saurez tout sur l'actualité littéraire, grâce à la participation des éditeurs, qui communiqueront directement, sur ce site, avec les libraires francophones et francophiles. *Lechoixdeslibraires.com* a pour vocation également de favoriser une communication idéale entre les écrivains, les éditeurs, et les libraires.

De nombreuses rubriques, sonores et écrites, valoriseront vos livres et vos auteurs.

Dès la rentrée, une publication « La Lettre des Libraires » sera envoyée gracieusement non seulement à l'ensemble des libraires francophones et francophiles, mais aussi aux éditeurs, journalistes, et personnalités amies des livres. Cette *Lettre des Libraires* soulignera les moments forts du site.

Si vous désirez mettre en avant auprès des libraires un ou plusieurs ouvrages, vous pouvez les adresser à :

Lechoixdeslibraires.com

75 rue de Lourmel

75015 Paris

Vous pouvez leur faire part de vos idées, suggestions.

Retrouvez toutes les infos
et d'autres encore sur :
www.alepéf.net
RUBRIQUE ACTUALITÉ

LE COMPTE DE RESULTAT

Jean-Daniel Linsig

Si le bilan est une photographie de l'état de votre entreprise à une date donnée, le compte de résultat va vous permettre d'expliquer ce qui s'est passé depuis la photographie précédente, qui date tout juste d'un an. Son autre utilité est de vous indiquer les mesures à mettre en œuvre, si ce que vous voyez sur la photo ne vous plaît pas.

Le résultat final n'est que la comparaison entre l'ensemble des produits de l'année, et l'ensemble des charges de l'année. Dans la très grande majorité des cas les produits correspondent à des recettes (immédiates ou décalées dans le temps) et les charges correspondent à des dépenses. Il y a quelques exceptions qui cependant ne changent pas les aspects fondamentaux ici développés.

Il y a trois grandes sortes de charges et de produits :

- ▶ les charges et produits d'exploitation : ils sont liés au fonctionnement courant de votre entreprise, à son « métier ». Citons ici les achats de marchandise, les salaires, les loyers.
- ▶ les charges et produits financiers : ils sont liés à la gestion des finances (qu'elles soient abondantes ou manquantes). Ces sont essentiellement les intérêts, payés ou reçus.
- ▶ les charges et produits exceptionnels : ils sont liés aux événements inhabituels de la vie de l'entreprise.

Citons ici les dons, les produits de ventes immobilières (si vous n'êtes pas agent immobilier...) les régularisations sur les années précédentes (oublis dans un sens ou dans un autre).

Les charges et produits exceptionnels doivent être bien repérés, pour avoir une juste appréciation du résultat final. Un résultat final positif, dû à la présence d'un montant important de produits exceptionnels (par exemple la vente d'un immeuble) peut très bien cacher un sérieux déficit de fonctionnement et une réalité toute autre que l'apparence. Il y a urgence à agir, malgré le bénéfice apparent, car on sait que cet événement exceptionnel ne se reproduira plus et que, si rien n'est fait, l'an prochain la situation sera catastrophique. L'inverse est tout aussi vrai.

On isole aussi les charges et les produits financiers car ils ne sont pas directement liés au fonctionnement de l'entreprise. Les isoler permet de voir comment fonctionne l'entreprise dans une situation où elle a exactement les capitaux qu'il lui faut, sans avoir besoin de rémunérer les capitaux qui lui manquent, ni bénéficier des ressources générées par des capitaux en excédent. Une entreprise peut très bien être équilibrée en terme de fonctionnement, mais déficitaire car il lui faut payer les intérêts de son manque chronique de capitaux.

Le compte de résultat se présente comme la comparaison successive entre elles de ces trois catégories de charges et de produits. Cette comparaison va générer trois résultats, appelés logiquement résultat d'exploitation, résultat financier, résultat exceptionnel. L'addition des trois donne le résultat final.

Globalement, les charges et produits d'exploitation représentent en terme de nombre d'opérations individuelles l'immense majorité des opé-

rations constatées par la comptabilité. Des petites structures peuvent très bien n'avoir aucune charge ou produit financier ou exceptionnel. C'est donc sur l'exploitation que l'analyse se focalise, car elle est la vie même de l'entreprise.

PRODUITS D'EXPLOITATION

Dans notre cas il s'agit essentiellement des ventes, mais dans l'absolu cela peut être de nombreuses autres choses : le paiement de services (votre coiffeur), de prestations (services informatiques) voir même de dons (dans le cas des églises).

Si l'activité de l'entreprise est multiple, il faut répartir les produits par type d'activité. Si ce n'est pas fait il sera impossible de savoir quelle est la rentabilité de chaque type d'activité.

Il est très important de prendre conscience qu'une vente est comptabilisée au moment du transfert de la propriété de la marchandise, ceci complètement indépendamment des flux financiers. Plusieurs mois peuvent s'écouler entre la vente et son paiement (vente à crédit), mais à l'inverse une vente en pro forma vous permet d'encaisser le paiement avant même le transfert de propriété des marchandises.

LES CHARGES D'EXPLOITATION

Dans le cas des entreprises exerçant des opérations d'achat pour revendre, elles sont réparties en deux catégories :

- ▶ Toutes les charges relatives à l'obtention des produits qui seront revendus. Le nom technique est « coût d'achat des marchandises vendues ».
- ▶ Toutes les charges générées par les efforts faits pour assurer la revente des produits achetés. C'est ce qu'on appelle communément « les frais généraux ».

Le coût d'achat des marchandises vendues

Il inclut non seulement les factures des fournisseurs, mais aussi toutes les charges annexes générées pour obtenir ces marchandises : frais de transport, de dédouanement, transport entre établissements (dans le cas d'une centrale d'achat). Il faut en plus apporter une correction, sous forme du *compte variation de stocks*. En effet, certains articles vendus pendant l'exercice ont été achetés l'exercice précédent, et certains articles achetés cet exercice ne seront vendus que l'année prochaine. C'est la variation de stock qui apporte cette correction. La variation de stock est la différence entre le stock en début d'exercice et le stock en fin d'exercice. Si le stock a augmenté elle viendra corriger les achats en les diminuant, si le stock a baissé, elle viendra corriger les achats en les augmentant. Calculer le coût d'achat des marchandises vendues est fondamental, car il permet de calculer la marge brute.

La marge brute est la différence entre les ventes et le coût d'achat des marchandises vendues. C'est en quelque sorte ce qui reste une fois qu'on a payé pour obtenir les produits vendus, ce qui reste pour couvrir tous les autres frais, les frais généraux.

LU - VU - ENTENDU

Denis Guillaume

Ouvertures/fermetures

- ▶ Une librairie, membre de l'Alepef, a fermé ses portes au 30 juin 2006. Il s'agit de la librairie Le Pain de Vie à Lens.
- ▶ La librairie Aime reprend, quant à elle, son activité commerciale. Elle bénéficie désormais de la remise libraire.
- ▶ Un éditeur, lui aussi membre de l'Alepef, cesse son activité. Il s'agit des éditions Barnabas.

Formation

Les salariés bénéficient désormais d'un droit individuel à la formation (DIF) depuis la publication au Journal officiel de la loi sur « la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social ».

Ce nouveau droit permet au salarié, à sa demande et avec l'accord de l'entreprise, de bénéficier de 20 heures de formation par an cumulables sur six ans. Il concerne les salariés titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée et disposant d'une ancienneté d'au moins un an dans l'entreprise. Une partie de la formation peut se dérouler en dehors du temps de travail : le salarié perçoit alors 50% de sa rémunération nette, l'employeur assurant les frais de formation et de transport.

Tous les renseignements sur le site Legifrance : <http://www.legifrance.gouv.fr>

www.alepéf.net

Vient de paraître

Un mini livre d'Eric Denimal, ancien président de l'Aleef, vient de sortir chez First : « Les grands personnages de la Bible ». Il se présente sous la forme de cartes d'identité de 60 figures de l'ancien et du Nouveau Testament.

Attention aux frais de port minorés

Le Tribunal de Grande Instance de Créteil a récemment jugé, dans une affaire opposant Alapage au SLF que la gratuité des frais de port proposé par la librairie en ligne contrevenait aux dispositions de la loi Lang du 10 août 1981. Le juge a considéré que si l'envoi franco de port ne pouvait être assimilé à une remise, au sens de l'article 1^{er} de la loi, il était constitutif d'une prime illicite au sens de l'article 6 de ladite loi.

Avis aux éditeurs

Une réforme du dépôt légal est en cours. Le nombre d'exemplaires d'un livre devant être déposé à la Bibliothèque Nationale passe de 4 à 2, applicable au 15/06/06.

La censure sévit encore

L'association Vigie sectes fait pression sur les éditions de la Ligue pour la Lecture de la Bible afin qu'elles retirent de la vente le livre de Brian McLaren, *Réinventer l'Eglise* jugé néo-libéral. Par la même occasion, ils critiquent les éditeurs évangéliques accusés de publier essentiellement de mauvais auteurs et les libraires de céder au piège de l'argent et à celui de l'irresponsabilité. Une telle intolérance paraît étonnante de la part d'une association qui prétend combattre les sectes. On serait tenter de lui répondre : « Veille sur toi-même ! »